



Conseil Municipal du 27 mai 2020

- Le maire sortant Bernard Cotte ouvre la séance.

La parole est ensuite au doyen de l'Assemblée, Lucien Roux qui fait procéder à l'élection du maire au bulletin secret.

1) Election du maire :

Alain Debard est candidat.

Par 14 voix pour et une abstention, Alain Debard est élu maire du Mazet-St-Voy.

2) Elections des adjoints :

Faisant partie des communes de plus de 1000 habitants les conseillers votent pour une liste bloquée, Alain DEBARD propose 4 adjoints, la loi n'en permettant pas davantage, mais il propose d'élire au prochain conseil un conseiller municipal délégué dont on précisera alors les attributions .

Liste des adjoints : Cathy Cachard, Gilbert Ruel, Brigitte Royet et Lucien Roux.

Cette liste est élue à l'unanimité (15 voix pour).

3) Indemnités maire et adjoints :

Dans les communes de 1000 habitants et plus les indemnités du maire sont réglementées par l'article L2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Toutefois le Conseil Municipal peut à la demande du maire fixer une indemnité inférieure au barème en s'alignant par exemple sur les indemnités de la strate inférieure. C'est ce qui est proposé avec une indemnité de maire à hauteur de 31% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique. Même chose pour les adjoints, à hauteur de 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique...

4) Désignation des membres de la commission d'Appel d'Offres :

Il est proposé de désigner le maire Alain DEBARD et les quatre adjoints Cathy CACHARD, Gilbert RUEL, Brigitte ROYER et Lucien ROUX. Accord du Conseil.

5) Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Energie :

Il existe depuis 1948. Précédemment à cela il existait au Mazet, dans les années 1930, grâce au maire de l'époque Pierre Salque un syndicat d'Electrification qui a été dissous. Le Mazet a alors rejoint les 257 communes de la Hte Loire avec une place particulière toutefois, la Hte Loire étant divisée en secteur, il existe un secteur Mazet qui regroupe 13 communes. Le Syndicat investit dans l'électrification rurale, l'éclairage public et aussi l'enfouissement des lignes.

Nomination de deux délégués par le Conseil : Gilbert RUEL, Hébert MASSE.

